

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

POUR LE TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU 3M Conseil

L'an deux mille vingt-six, à Castelnau le Lez,

Monsieur Martin MICALET, associé unique et président de la société par actions simplifiée unipersonnelle 3M Conseil, immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 921 742 052, au capital de 1000€, a pris la décision suivante :

DÉCISION

L'associé unique décide le transfert du siège social de la société, actuellement situé :

8 rue Charles Nodier 75018 Paris,

au :

2 impasse des décurions 34170 Castelnau le lez,

à compter du 01/10/2025.

En conséquence, l'article correspondant des statuts relatif au siège social est modifié ainsi :

« ARTICLE — SIÈGE SOCIAL

Le siège social est établi au :

2 impasse des décurions 34170 Castelnau le lez. »

Tous les autres articles des statuts demeurent inchangés.

POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au président pour effectuer les formalités légales de publicité, modification au RCS et dépôt auprès des organismes compétents.

Fait à Castelnau le lez, le 17/02/2026.

L'associé unique,

Martin MICALET

